

Arrêté portant mise en place et composition d'un comité de suivi des élections professionnelles Scrutin du 3 au 10 décembre 2026

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'information des membres du CSA le 17 février 2026,

ARRÊTE

Article 1 :

Il est créé un comité de suivi des élections professionnelles 2026. Ce comité est chargé d'assister la Présidente dans l'organisation de l'ensemble des opérations électorales.

Il est composé :

- du Directeur général des services de Toulouse INP – Olivier GLÉNAT,
- de la responsable des affaires générales et de la vie institutionnelle – Marie-Laure JULLIA-VILLELA,
- d'un (e) représentant(e) des organisations syndicales remplissant les conditions de l'article L211-1 du code de la fonction publique qui ont émis le souhait de participer à ce comité :
 - CGT Ferc Sup : Julie ALBAGNAC
 - SGEN – CFDT : Ronan GUIVARCH
 - SNPTES : Charles NICOLAS

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 3 avril 2026

Pour la Présidente de Toulouse INP
Et par délégation le Directeur Général des Services

Olivier GLÉNAT